

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 27/05/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (approval)		<ul style="list-style-type: none"> Rapport approuvé
1.2 Agenda (approval)		<ul style="list-style-type: none"> Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (information)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (Information – Sciensano) →The “safe list” of countries in the context of VOC with escape mutant (Decision) →Position RMG concerning UK in the context of the Indian variant	<p>Sciensano présente la mise à jour RAG de l'aperçu épidémiologique. Davantage d'informations à ce propos sont consultables via le lien suivant : https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/20210526_RAG_Update%20%C3%A9pid%C3%A9miologique_FR.pdf</p> <p>Sciensano présente également, pour la première fois, la liste des pays sûrs (« safe list »). Cette liste est présentée dans le cadre du suivi des variants préoccupants, en réponse à la demande du Comité de concertation adressée au RMG visant l'actualisation hebdomadaire de la liste des pays identifiés.</p> <p>Le 11 mai 2021, le Comité de concertation avait en effet décidé que le suivi des variants préoccupants demeurerait une priorité dans la lutte contre la pandémie. Il a dès lors été demandé au RAG de définir les critères devant permettre l'identification des pays où circulent des variants préoccupants en termes de risque sévère pour la santé publique. À cette fin, il faut</p>	<p>Le RMG valide l'aperçu épidémiologique, qui montre toujours une circulation importante du virus avec un risque de flambées.</p> <p>Le RMG valide également le retrait du Royaume-Uni de la liste des pays pour lesquels des mesures supplémentaires s'appliquent, ainsi que le maintien/la prolongation d'une interdiction de voyage vers l'Inde ; en outre, une interdiction de voyage vers la Belgique s'applique à toutes les personnes ayant séjourné en Inde durant les 14 jours précédant leur arrivée en Belgique (à l'exception des personnes ayant la nationalité belge et/ou une résidence principale en Belgique et des deux groupes de voyageurs essentiels).</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>considérer l'incidence, la surveillance des variants en circulation et la proportion de variants par rapport à une possible mutation d'échappement immunitaire (« immune escape ») qui pourrait rendre les vaccins éventuellement moins efficaces en Belgique. Davantage d'informations à ce sujet sont consultables ici.</p> <p>Le RMG souligne l'importance d'une procédure claire et précise afin d'aboutir à un processus décisionnel aussi efficace que possible, en particulier en ce qui concerne, d'une part, la ratification future de la liste actualisée, et, d'autre part, la décision relative à l'interdiction de voyager (qui valide/décide quoi et quand). Étant donné que ces indicateurs et la procédure générique doivent encore être approuvés au niveau politique, la liste des pays ne sera pour l'instant pas encore publiée dans l'avis épidémiologique.</p> <p>Le RMG valide l'aperçu épidémiologique, en ce compris la « safe list », et propose ce <i>modus operandi</i> à l'évaluation par les acteurs politiques (Préparatoire/CIM et OCC). La procédure générique proposée, en ce compris les indicateurs utilisés pour la « safe list » ainsi que le résultat de l'application de la procédure générique seront également soumis à la Préparatoire. S'ensuivra une validation de la procédure et du principe par la CIM et l'OCC. Afin de parvenir à une prise de décision plus efficace/rapide, le RMG propose également qu'une fois qu'un accord de principe aura été atteint sur cette procédure générique et sur les indicateurs utilisés, une voie de décision simplifiée soit suivie dans laquelle la validation par le RMG seul sera suffisante pour implémenter la liste actualisée sur la base des pays identifiés.</p> <p>Le RMG valide également la proposition visant le retrait du Royaume-Uni de la liste des pays pour lesquels des mesures supplémentaires s'appliquent. En ce qui concerne l'interdiction de voyager en provenance et à destination de l'Inde, le RMG approuve également une prolongation de cette mesure afin de différer aussi longtemps que possible les importations à grande échelle.</p>	<p>La procédure générique proposée, y compris les indicateurs utilisés en ce qui concerne la "safe list" et les conséquences liées à l'application de la procédure générique seront soumis à la Préparatoire, après quoi la procédure et le principe seront validés par la CIM et l'OCC. Afin de parvenir à une prise de décision plus efficace/rapide à l'avenir, le RMG propose également qu'une fois qu'un accord de principe aura été atteint sur cette procédure générique et sur les indicateurs utilisés, une voie de décision simplifiée soit suivie, dans laquelle la validation par le RMG seul sera suffisante pour implémenter la liste actualisée sur base des pays identifiés.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Par ailleurs, il convient de vérifier concrètement comment traduire ce processus décisionnel en un cadre réglementaire souple englobant aussi bien la législation fédérale que la législation des entités fédérées, étant donné que cette « safe list » a un impact sur les mesures en vigueur pour les voyageurs provenant de certaines régions ou de certains pays (cf. testing et quarantaine). De ce fait, cette matière impacte également, entre autres, le <i>EU COVID-19 Digital Certificate</i>. Comme précédemment discuté au sein du RMG, il peut en l'occurrence également être opté pour la mention, dans la législation des entités fédérées, d'une « liste nationale » qui serait publiée, par exemple, sur le site web info-coronavirus. Ainsi, les législations régionales ne devraient pas être chaque fois adaptées <i>ad hoc</i>.</p> <p>Quelques aspects relatifs aux critères appliqués sont encore explicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls les pays ayant le code couleur rouge ou rouge foncé conformément aux codes couleur en Europe entrent en ligne de compte pour des mesures supplémentaires si les indicateurs sont atteints. La surveillance est également prise en compte dans les pays à faible circulation du virus. Le « cut-off » est fixé à au moins 1 % du séquençage génomique des échantillons positifs. • En ce qui concerne l'influence éventuelle de certains vaccins, approuvés ou non par l'AEM, il semble que l'approbation ou non de vaccins qui n'ont pas été approuvés par l'AEM doit être confiée aux acteurs au niveau européen étant donné qu'elle est liée au certificat digital. Sciensano précise aussi que si l'avis du RAG concernant des mesures de quarantaine pour des personnes complètement vaccinées est approuvé au niveau politique avec la note RMG connexe, la vaccination figurera parmi les exceptions : les personnes vaccinées ne devront plus respecter une quarantaine à leur retour d'une zone rouge (sauf si la région concernée présente un risque accru de circulation d'un VOC avec échappement immunitaire éventuel et ne figure donc pas sur la « safe list »). 	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Quelques membres du RMG soulignent à nouveau qu'il faut réexaminer les exceptions pour les voyages en provenance d'une région ou d'un pays auxquels s'applique une interdiction de voyager (l'Inde par exemple) étant donné que les marins bénéficient actuellement de cette exception pour la quarantaine et le testing. Ce groupe présente un risque considérable d'importation du virus.</p>	
<p>3. Prevention</p>		
<p>3.1. Advice RAG Testing on the duration of validity of PCR tests (48 of 72h) (<i>Validation – RAG</i>)</p>	<p>Sciensano présente l'avis RAG concernant la période de validité d'un test PCR négatif pour la participation à un événement : https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/20210525_Advice_RAG_Validity%20period%20negative%20PCR%20test_FR.pdf</p> <p>Le RMG valide l'avis RAG concernant la période de validité (48 heures) d'un test PCR négatif pour la participation à un événement. Voici les recommandations faites à ce sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un résultat négatif d'un test RT-PCR pour la participation à un événement reste valable pendant 48 heures. • Par conséquent, les participants à un événement doivent être testés par RT-PCR au plus tôt 48 heures avant le début de l'événement, ou par un test Ag au plus tôt 24 heures avant. • Les participants à un événement qui dure plusieurs jours doivent donc être testés à plusieurs reprises. • En outre, les participants venant de l'étranger doivent toujours se conformer aux mesures de tests et de quarantaine applicables aux voyageurs. <p>Pour être clair, cet avis s'applique uniquement à la validité des tests PCR dans le cadre d'un événement. Les autres règles demeurent donc d'application. Les voyageurs qui se rendraient à un événement doivent en tout cas suivre les mesures en matière de voyage. Ils sont donc invités à planifier correctement leur voyage, y compris la période de quarantaine éventuellement y afférente.</p>	<p>Le RMG valide l'avis du RAG concernant la période de validité (48 heures) d'un test PCR négatif pour la participation à un événement. Les recommandations sont incluses ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un résultat négatif d'un test RT-PCR, pour la participation à un événement, reste valable pendant 48 heures. • Par conséquent, les participants à un événement doivent être testés par RT-PCR au plus tôt 48 heures avant le début de l'événement, ou par un test Ag au plus tôt 24 heures avant. • Les participants à un événement qui dure plusieurs jours doivent donc être testés à plusieurs reprises. • En outre, les participants venant de l'étranger doivent toujours se conformer aux mesures de tests et de quarantaine applicables aux voyageurs. <p>Le RMG invite l'OCC à réévaluer l'application précédente de la période de validité de 72h du Covid Safe Ticket lors d'événements majeurs, car le risque</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Le Commissariat Corona et les entités fédérées font part de quelques réflexions opérationnelles concernant l'organisation de tests sur place lors d'événements (à grande échelle, dans le cadre des festivals par exemple).</p> <p>Quelques membres du RMG indiquent que le contrôle des voyageurs qui ne respectent pas les mesures de quarantaine et/ou les mesures de testing est particulièrement difficile sur le plan opérationnel. Par conséquent, une grande partie de la responsabilité repose sur le visiteur/citoyen lui-même. Les autorités publiques souligneront une fois de plus que les festivals (ou d'autres événements de masse) constituent des événements à haut risque. Les organisateurs devront dès lors communiquer quelles mesures ont été prises et quelles mesures devront être suivies pour réduire les risques.</p> <p>Le RMG inscrira à l'ordre du jour d'une prochaine réunion une visualisation des niveaux de risques de certains événements. Dans ce contexte, la proposition citée du cabinet Morreale y sera débattue.</p> <p>L'avis précité a été demandé dans le cadre du <i>COVID Safe Ticket</i> où une validité de tests PCR de 72 heures est actuellement acceptée. Étant donné que l'évidence scientifique indique une différence significative de risque de contamination, le RMG invite l'OCC à réévaluer l'application initiale des 72 heures et à envisager un délai 48 heures.</p>	<p>potentiel d'infection est significativement plus élevé qu'avec une période de validité de 48h.</p> <p>Des informations claires doivent également être fournies à ceux qui souhaitent s'inscrire à un événement à haut risque. L'organisateur doit également communiquer les mesures prises et à prendre pour réduire les risques.</p>
<p>3.2. Request to review the quarantine of children in the context of family clusters (Communauté Germanophone)</p>	<p>La Communauté Germanophone a demandé de revoir la durée de quarantaine en cas de cluster familial qui a pour effet pervers la multiplication des quarantaines.</p> <p>Pour rappel, aucune différence n'est faite entre les enfants et les adultes. Si dans une famille un membre devient positif suite à un contact avec un cas index au sein du foyer familial, cela implique que le reste de la famille vivant sous le même toit a été exposé à ce risque et doit se soumettre à une quarantaine supplémentaire de 10j (hormis le cas index, déjà contaminé, qui ne peut être réinfecté et pourra donc reprendre l'école/le</p>	<p>Le RMG reste sur sa position de suivre les recommandations scientifiques de l'avis RAG concernant l'éventuelle durée cumulative de la quarantaine dans le contexte de clusters familiaux.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>travail au terme de son isolement de 10j). Il est également possible de mettre fin à cette quarantaine de manière anticipée - par individu - à condition qu'un test individuel soit effectué à partir du 7e jour et qu'il soit négatif.</p> <p>La Communauté Germanophone, la Région Wallonne et l'ONE déclarent que ces quarantaines successives posent des problèmes en termes de suivi du cursus scolaire, certains parents doivent prendre congé pour garder leur enfants 7 à 10j supplémentaires après un isolement et ces mesures n'aident pas au niveau du contrôle épidémiologique. Cela a des conséquences sur l'adhésion et la démotivation au niveau de la population. La communauté Germanophone souhaite avoir des chiffres quant au risque qu'un enfant soit encore porteur après 10j de quarantaine.</p> <p>Avec l'avancée de la couverture vaccinale, et au vu des assouplissements qui se profilent (ex. : festivals, évènements, voyages), l'ONE est d'avis qu'il sera temps de réfléchir à un changement de paradigme concernant les mesures pour les jeunes/enfants.</p> <p>Sciensano indique que cette problématique a été prise en considération dès le début par le RAG. Il avait été proposé de mettre à la disposition des index un lieu pour effectuer la quarantaine (ex. : hôtels) mais il n'y a pas d'autres solutions. La question est de savoir quel risque on est prêt à accepter mais il s'agit là d'une décision politique (cf. : on avait initialement prévu une période de quarantaine de 14 jours, puis de 10 jours et ensuite la possibilité de tester à partir du 7ème jour). La période de contagiosité et d'incubation reste la même. Elle n'est pas tributaire de la circulation du virus ni du statut de vaccination de la population. À noter par ailleurs que, pour les enfants, la quarantaine peut être écourtée si les parents acceptent de les faire tester à partir du jour 7. Sciensano partagera une mise à jour des chiffres de transmissibilité pour les cas secondaires une fois qu'ils seront disponibles.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>La Flandre rappelle que le risque de transmission est plus important chez les gens vivant sous le même toit (taux de positivité le plus élevé chez les HRC).</p>	
<p>3.3. Request to address residential and non-residential 'summer camps' (ONE)</p>	<p>100 personnes seront admises en Juillet et 200 en août, la Flandre émet l'idée de considérer ces camps comme des « collectivités temporaires » afin que tout le monde soit repris sous un seul et même code de test afin de ne pas devoir procéder au cas par cas.</p> <p>En outre, si les règles de distanciation ne sont pas respectées et/ou le concept de <i>bulles</i> n'est pas réalisable, tout le monde sera considéré comme HRC, si une personne s'avère positive, tout le monde devra se faire tester et se mettre en quarantaine une fois que le camp s'arrête.</p> <p>En principe il devrait être possible de procéder par groupe d'âge séparés (à table, dans les dortoirs, espaces de jeux...).</p> <p>Étant donné que tous les membres concernés ne sont pas présents à la présente réunion et vu le caractère urgent de ce point, celui-ci sera agendé ce lundi 31.5.2021 en début de réunion.</p>	<p>Le point sera agendé lundi en début de réunion.</p>
<p>4. Surveillance and detection</p>		
<p>5. Health care</p>		
<p>6. Stocks and shortages</p>		
<p>7. Communication</p>		
<p>8. International</p>		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>8.1. Legal aspects related to travel in the context of variant of concern (<i>Feedback - AViQ</i>)</p>	<p>Ce point sera inscrit à l'ordre du jour en rappel aux membres qui n'ont pas encore donné de feed-back concernant la transposition, dans leur législation, de la décision relative aux restrictions en matière de voyage en provenance et à destination de l'Inde.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède et donc du fait qu'une procédure générique va être formulée afin d'éviter de devoir apporter des modifications à la législation à chaque fois qu'un pays sera ajouté ou ôté de la liste, cet aspect sera donc normalement résolu à l'avenir.</p>	<p>En ce qui concerne l'application dans les législations respectives des décisions relatives à l'identification des pays à risque, l'idéal est d'opter pour une méthode de travail générique faisant référence à la liste des pays concernés afin d'éviter des modifications répétées de la législation chaque fois que la liste est mise à jour.</p>
<p>8.2. "Safe Travel Corridor" (<i>decision – FPS public health</i>)</p>		<p>Le point est reporté au lundi 31/05/2021.</p>
<p>9. Date next meeting / agenda (<i>approval</i>)</p>		<p>La prochaine réunion aura lieu le lundi 31/05/2021 de 15h30 à 17h.</p>
<p>10. AOB</p>		
<p>10.1. Members should provide feedback to Sciensano regarding adjustment 8 weeks to 90 days in respective laws (<i>Feedback - federated entites</i>)</p>	<p>Le président RMG rappelle aux membres de tenir Sciensano au courant des adaptations légales concernant la période après une infection précédente (90 jours au lieu de 8 semaines).</p>	<p>Il est demandé aux entités fédérées d'apporter le feedbacks demandé à Sciensano.</p>
<p>10.2. Reminder to provide available data on mental health indicators to the Commissariat (<i>Feedback – Federated entities</i>)</p>	<p>A ce jour, le Commissariat n'a reçu que les retours de la part de la Flandre et de la Communauté Française en ce qui concerne les données relatives aux indicateurs de Santé Mentale. Il est demandé aux autres membres de partager les data dont ils disposent avec le secrétariat PHE dès que possible.</p>	<p>Les membres n'ayant pas encore partagé leurs données avec le Commissariat sont invités à le faire dans les plus bref délais.</p>

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Borms	Maurien	FOD Volksgezondheid	maurien.borms@health.fgov.be
Bouton	Brigitte	AViQ	brigitte.bouton@aviq.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
De Marez	Liselotte	FOD Volksgezondheid	lieselotte.demarez@health.fgov.be
Dequeker	Sara	Sciensano	Sara.Dequeker@sciensano.be
Detaille	Emilie	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Doms	Kurt	DGGS	kurt.doms@health.fgov.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Haulotte	Delphine	FWB	delphine.haulotte@gov.cfwb.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Pardon	Paul (RMG voorzitter)	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
Piraprez	Laura	Communauté Germanophone	laura.piraprez@dgov.be
De Ridder	Ri	Cabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaanderen	dirk.wildemeersch@vlaanderen.be